

Déclaration du syndicat SUD aux CHSCT du 23 mai 2008

Un faux projet pour de vrais problèmes

Les CHSCT du Technocentre sont consultés le 23 mai en réunion plénière.

- Projet sur la détection et l'accompagnement des personnes en difficulté
- Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (établissement de Guyancourt - Aubevoye et Rueil - Lardy)

la forme : Une réglementation qui n'est pas respectée :

- Ordre du jour et convocation non valide : les documents n'ont été présentés, discutés et débattus dans aucun CHSCT des établissements concernés
- Seule la Commission Paritaire en a débattu. Cette Commission paritaire n'a pas d'existence légale
- Le programme de prévention n'a pas été débattu
- La fiche présentée sur les risques psychosociaux est en cours d'élaboration dans des réunions de travail en CHSCT n°2
- Aucun cahier des charges servant à l'appel d'offre pour retenir les psychologues extérieurs n'a été présenté aux instances ou aux élus
- Le CHSCT d'Aubevoye n'est pas convoqué dans cette réunion plénière
- La convocation est signée par l'ICT, et non par les présidents et secrétaires de chaque CHSCT, l'ordre du jour n'est pas de leur émanation.
- Le programme de prévention ne comporte aucun bilan préalable du plan de prévention 2007

Le fond : Une remise en cause des CHSCT.

Des mesures en trompe l'oeil qui ne répondent pas à la situation catastrophique du personnel des établissements concernés (voir rapport Technologia)

- Pas de moyens supplémentaires donnés (Médecins du travail et surtout infirmières déjà en sous effectif)
 - Les CHSCT systématiquement contournés
 - Les prestataires sont exclus des moyens d'accompagnement bien que Renault soit responsable de leur organisation de travail
 - Un réseau d'accompagnement « maison » qui renvoie les salariés en difficulté dans un processus finalement assujéti à l'entreprise (RRHP désignés comme référents) alors que la direction est elle-même responsable de la dégradation des conditions de travail.

C'est pourquoi le syndicat SUD souhaite que la direction de l'établissement :

- respecte les prérogatives des CHSCT,
- communique l'ampleur (nombre de cas) des dépressions
- mette en place une vraie concertation avec les IRP ainsi que les moyens nécessaires à une politique de prévention et de suivi.
- Revoit de façon urgente son organisation du travail (contrat 2009) qui est la cause première de l'aggravation des conditions de travail

C'est pour cela que le syndicat SUD ne prendra pas part au vote.